



Jour de repos après jour férié

Par **lily**, le **27/02/2019** à **15:57**

Bonjour à tous
Je sais que si je prends le lundi et mardi et que mon jour de repos et le mercredi on me décompte 3 jours de congés. Ma question est la suivante, je pose du lundi au jeudi, le vendredi est férié et le samedi est mon repos, on me décompte 4 jours n'est ce pas, pas 5 ? Genre la semaine du 1er novembre. MERCI à vous
lily

Par **morobar**, le **27/02/2019** à **17:32**

Bonjour,
5, c'est à dire $6-1=5$
Une semaine c'est 6 jours, et vous disposez de 5 semaines soit 30 jours de CP.

Par **Lag0**, le **27/02/2019** à **18:41**

[citation]je pose du lundi au jeudi, le vendredi est férié et le samedi est mon repos, on me décompte 4 jours n'est ce pas, pas 5 ?[/citation]
Bonjour,
Tout dépend comment sont gérés vos congés. Si en jours ouvrables, il vous sera bien décompté 5 jours.
On décompte à partir du premier jour ouvré où vous auriez du travailler (le lundi) et on compte tous les jours ouvrables jusqu'à votre reprise, donc lundi, mardi, mercredi, jeudi, (pas vendredi puisque non ouvrable) et samedi.